

Chères Spyckéroises, chers Spyckérois,

L'équipe majoritaire du Conseil Municipal a été alertée à plusieurs reprises sur les excès de vitesse et sur les déformations de la route départementale 131.

Afin de mettre en sécurité les riverains de cette voie ainsi que les usagers, nous sommes intervenus auprès des services du Département du Nord et de la Communauté Urbaine de Dunkerque qui sont compétents en la matière.

Dans un premier temps, le Département a avancé le panneau d'agglomération du côté du canal de Watten. Cette action permet de limiter la vitesse à 50km/h dès les premières habitations.

Dans un second temps, leurs services ont pris en compte les déformations au carrefour du CD 131 et de l'avenue Pigache lors de chantier de pose d'enrobés par l'entreprise Colas.

La Communauté Urbaine de Dunkerque, chargée des aménagements de sécurité en agglomération pour ce secteur, a été sollicitée pour le problème de vitesse.

Ce dossier est encore à l'étude et soyez assurés que nous serons attentifs à son suivi.

La CUD nous autorise d'ores et déjà l'installation de panneaux pédagogiques sur cette voie dans la mesure où elle ne finance pas ce genre de signalisation.

Notre équipe proposera donc, au prochain conseil municipal, l'inscription de cet investissement au budget primitif.



Le groupe S'investir pour Spycker
mené par Jean-Luc GOETBLOET



contact: ensembleagissonsponsorspycker@gmail.com



Chers(e) amis(e) Spyckerois(e)

Bien trop souvent témoins de faits qui se multiplient, nous voudrions, Monsieur le Maire, vous rappeler vos pouvoirs de police confiés par l'article L. 2212 et L.2213 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de prendre les mesures nécessaires pour enrayer ce problème soulevé par des spyckerois que nous avons rencontré.

Ce problème concerne le stationnement abusif de véhicules sur les trottoirs, forçant parfois les piétons à emprunter la chaussée et se mettre en danger. Trottoirs et espaces verts sont donc ainsi squattés

par des conducteurs peu respectueux des piétons et du code de la route.

Aussi, en tant qu'élus, nous tenons à vous interpeller sur ce danger avant qu'un drame ne survienne, car bien trop souvent nous voyons "fleurir" des dispositifs après qu'un drame soit survenu.

Bien sûrs, nous sommes conscients que le stationnement peut poser problème dans certaines rues, mais comme vous l'avez réalisé dans certains quartiers en matérialisant les trottoirs, pourquoi ne pas étendre ce dispositif et renforcer votre communication dans ce sens, avant de passer à d'autres solutions plus répressives ?

Sans vouloir stigmatiser ces conducteurs, nous pensons qu'il y a moyen de trouver une forme de compromis en partageant cet espace entre véhicules et piétons, d'autant plus que le Conseil d'Etat a abondé dans ce sens le 8 juillet 2020, pour la Commune d'Olonnes-sur-Mer, en précisant toutefois de bien laisser un espace suffisant pour le cheminement des piétons.

Alors, Monsieur le Maire, que pensez-vous faire pour enrayer ce problème ?

Virginie LAVOGIER
Bernard TACCOEN